

un bilan objectif de leurs lois sur la concurrence; il les aiderait aussi à améliorer leurs politiques en ce domaine. Certes, le gouvernement convient avec le Comité de la nécessité d'encourager l'application efficace des lois sur la concurrence, mais il faudra aussi veiller à ce que l'éventuel processus d'examen ne mine pas l'indépendance des autorités responsables, par l'étude de cas individuels ou encore du bilan de celles-ci en matière d'application de la loi. Un chapitre sur la politique de concurrence devra aussi tenir compte du volet développement. Le gouvernement apporte déjà une assistance technique à certains pays des Amériques, et une aide supplémentaire devra être consentie pour améliorer la capacité des économies en développement ou émergentes dans le domaine de la politique sur la concurrence.

Le gouvernement accepte la recommandation du Comité voulant qu'il s'oppose à la fusion des législations antidumping avec les dispositions contre les prix d'éviction de la politique et de la législation sur la concurrence. Il poursuivra plutôt ses efforts pour améliorer l'application et le fonctionnement des systèmes antidumping dans l'hémisphère, dans le cadre d'un groupe de négociations distinct chargé des subventions, des droits antidumping et des droits compensateurs.

Marchés publics

Recommandation 24

Le gouvernement reconnaît qu'un accord sur les marchés publics qui inclurait tous les pays de la ZLEA et couvrirait le plus vaste éventail possible de biens et de services (y compris les services de construction) pourrait profiter à l'économie canadienne. Il examine actuellement ses priorités concernant l'accès aux marchés publics des gouvernements étrangers, y compris ceux des pays de la ZLEA. La similitude entre un accord sur les marchés publics de la ZLEA et les accords actuels en ce domaine, dont celui de l'OMC, est un objectif désirable, surtout en ce qui concerne les obligations administratives des autorités adjudicatrices, tout comme l'est d'ailleurs la tenue d'un examen périodique visant à élargir et à renforcer un accord. D'autres consultations auront lieu auprès des instances et personnes concernées avant que la position du Canada ne soit arrêtée.

